

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 6 novembre 2025

Date de
convocation :
31.11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme PERNOT Chantal
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
Mme ASSO CHARNET Geneviève
Mme SALET Cathy
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Monsieur BARBIER Olivier
- Madame HAM Emmanuelle a donné pouvoir à Madame GIGNOUX Laure

Absente excusée :

- Mme VONNER Isabelle

Absent :

- Monsieur LE MORVAN Gilles

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

POINT 6 : APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET VALIDATION DES ECRITURES COMPTABLES PAR DECISIONS MODIFICATIVES – REHABILITATION DES COURTS DE TENNIS ET INSTALLATION D'UN MUR D'ESCALADE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et les règles de comptabilité publique,

Vu le budget primitif 2025 de la commune d'ASPREMONT,

Considérant :

- Que la commune d'ASPREMONT poursuit sa politique de développement des équipements sportifs et éducatifs ;
- Que deux projets structurants ont été identifiés :
 1. **Réhabilitation des courts de tennis communaux** avec pose d'un gazon synthétique sablé et mise en place d'un système de réservation digital ;
 2. **Installation d'un mur d'escalade en salle**, favorisant une pratique encadrée et sécurisée en lien avec le Projet Éducatif Territorial et en partenariat avec Dynamic Sport ;
- Que les demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes et de la Fédération Française de Tennis, conformément aux décisions prises par le Maire ;
- Que le coût global des projets s'élève à **97 460,39 €**, financé pour **19 950,39 € sur fonds propres** et pour le solde par les subventions sollicitées ;
- Qu'il est nécessaire de valider les écritures comptables correspondantes dans le cadre d'une **décision modificative** ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

- **D'approuver les demandes de subventions** pour la réhabilitation des courts de tennis et l'installation du mur d'escalade ;
- **Et valider les écritures comptables** correspondantes selon le tableau suivant :

Projet	Chapitres et comptes	Crédit ouvert (€)	Financement
Réhabilitation tennis	Investissement 21 – compte 2135	56 822,39 €	Autofinancement : 11 822,39 € / Subventions : 45 000 € (chapitre 13)
Mur escalade en salle	Investissement 21 – compte 2135	40 638 €	Autofinancement : 8 128 € / Subventions : 32 510 € (chapitre 13)

En précisant que ces opérations seront **intégrées dans le budget communal 2025** et seront transmises au comptable public pour exécution.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

006-210600060-20251106-06_11_2025-DE
Reçu le 13/11/2025

- **D'approuver les demandes de subventions** pour la réhabilitation des courts de tennis et l'installation du mur d'escalade.
- **Et valider les écritures comptables par décisions modificatives** correspondantes selon le tableau suivant :

Projet	Chapitres et comptes	Crédit ouvert (€)	Financement
Réhabilitation tennis	Investissement 21 – compte 2135	56 822,39 €	Autofinancement : 11 822,39 € / Subventions : 45 000 € (chapitre 13)
Mur escalade en salle	Investissement 21 – compte 2135	40 638 €	Autofinancement : 8 128 € / Subventions : 32 510 € (chapitre 13)

En précisant que ces opérations seront **intégrées dans le budget communal 2025** et seront transmises au comptable public pour exécution.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 07 novembre 2025



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE